

« La connaissance du passé permet-elle d'éviter la répétition de la violence et des crimes ? »

Plus de 55 millions de morts à travers le monde, 60 % des villes ravagées, 2286 milliards d'euros de dégâts, diverses crises économiques, des conflits et surtout un véritable traumatisme qui laissera d'importantes séquelles dans les mémoires de l'ensemble de la population, telles ont été les conséquences de la Seconde Guerre mondiale. Ces événements, aussi dramatiques furent-ils, font pourtant partie de notre histoire et nous reviennent en mémoire dès qu'un conflit entre des nations éclate, dès que des peuples font porter le chapeau des malheurs actuels à d'autres, ou bien que des propos racistes et xénophobes arrivent à nos oreilles. Et pourtant, au sortir de cet épisode funeste de notre histoire, des millions de voix s'étaient levées scandant toutes à l'unisson : « Plus jamais ça ! ». Aujourd'hui, à l'aube du 21^e siècle, alors que l'Europe connaît la plus longue période de paix jamais vécue, il serait intéressant de s'arrêter quelques instants sur la question suivante : « La connaissance du passé permet-elle d'éviter la répétition de la violence et des crimes ? »

Tout d'abord, connaître le passé pour éviter la répétition de la violence et des crimes est la raison d'être de l'histoire. En effet, il faut se pencher sur le passé pour mieux appréhender l'avenir et éviter de commettre les mêmes fautes. Se plonger dans le passé permet d'abord de réaliser, de prendre conscience de l'ampleur de nos actes, de nos paroles et de nos décisions. C'est ainsi que la connaissance permettra ensuite de comprendre le présent, et enfin de mieux appréhender le futur et de nous améliorer puisqu'en prenant conscience des conséquences du passé et en comprenant le présent, on évitera de commettre les mêmes erreurs. De même, savoir quelles ont été les terribles conséquences de la violence et des crimes antérieurs permettra de tout faire pour éviter et dissuader les gens de les reproduire.

En effet, la connaissance du passé a permis de prendre des mesures pour éviter la répétition de la violence et des crimes. L'ONU en est un illustre exemple. Cette organisation a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par cinquante et un états. Elle en regroupe aujourd'hui plus de deux cents et a pour but essentiel d'assurer la paix et la sécurité internationales et donc a fortiori, d'éviter les guerres, la violence et les crimes passés. Elle n'intervient pas seulement lorsque la situation devient urgente et critique ou lorsque les tensions sont déjà présentes, elle agit également au quotidien pour remédier aux divers facteurs de ces conflits. C'est ainsi, par exemple, qu'elle promeut la démocratie, qu'elle apporte son soutien aux différentes nations afin d'améliorer le sort des plus démunis, qu'elle lutte contre la faim et l'analphabétisme ou bien encore contre le terrorisme. Cette organisation agit partout à travers le monde pour régler les conflits, apaiser les tensions et entreprendre ainsi de bâtir un monde plus serein et sécurisé pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir. Les Conventions de Genève sont un autre exemple de ces diverses mesures. En effet, suite aux persécutions de la Seconde Guerre mondiale et à L'Holocauste, ces traités internationaux furent établis pour poser des limites à la barbarie de la guerre. Ils assurent une protection à toutes les personnes extérieures au conflit et victimes de ce dernier telles que les civils, les membres d'organisations humanitaires, malades, blessés... Ils luttent aussi contre les crimes de guerre qui se traduisent par des attaques contre les civils, leurs biens et le fait d'attaquer délibérément en sachant que ces attaques provoqueront d'importantes pertes humaines, de graves dégâts à long terme sur l'environnement aussi bien naturel que civil. Ces deux mesures ont donc été prises suite aux terribles conflits du passé et à leurs conséquences, et permettent chaque jour à des centaines de personnes à travers le monde d'échapper à la violence ou bien d'être victime d'un crime de guerre. Ainsi la connaissance du passé a-t-elle permis de prendre toute une série de mesures permettant d'éviter la répétition de la violence et des crimes.

Ainsi la connaissance du passé permet-elle dans une certaine mesure de limiter la violence et les crimes. Néanmoins, il existe certains concours de circonstance et certains aspects de l'âme humaine qui font que malgré la connaissance du passé, l'homme est toujours susceptible de perpétrer la violence et les crimes.

Connaître n'est pas agir. La connaissance du passé est à elle seule insuffisante. La récidive en est un exemple concret. Les récidivistes sont des centaines de milliers à travers le monde, les autorités connaissent leur passé, elles savent qu'ils sont potentiellement dangereux, et pourtant, cette connaissance n'a pas pu empêcher ces criminels de réitérer leurs horribles actions. Par contre, en connaissant le passé de ces criminels, les autorités auraient pu prendre différentes mesures à leur rencontre et permettre ainsi de les empêcher de répéter leurs méfaits. Les régimes dictatoriaux actuels sont un second exemple probant de l'insuffisance de la connaissance du passé. En effet, personne n'ignore aujourd'hui quelles ont été les conséquences du régime dictatorial allemand ou italien. Arrestations arbitraires, règne de la terreur, assassinats, enlèvements, agressions, humiliation et bien d'autres formes de violence encore, rien n'aura été épargné à la population ou tout du moins à une partie d'entre elle. Et malgré cela, ces régimes sont toujours bien présents dans le monde du 21^e siècle et continuent de perpétrer les crimes et la violence de leurs aïeux idéologiques. La Chine, la Corée du Nord, l'Iran, Cuba, la Syrie et la Birmanie n'en sont qu'une poignée. Si seulement par la connaissance du passé et a fortiori des conséquences de ce genre de régime tous les gouvernements du monde entier s'étaient ligüés et avaient établi des lois internationales inviolables et réfléchi ensemble à la manière d'éviter que cela se reproduisent, s'ils avaient pris des mesures plus strictes pour empêcher le rétablissement de ce type de régime, cela aurait évité aux populations des divers pays concernés d'endurer à nouveau la violence et les crimes d'antan. Ces deux exemples illustrent donc bien l'idée selon laquelle la connaissance du passé ne permet pas d'empêcher la violence et les crimes de se perpétrer. Pour ce faire, il faudrait qu'elle soit accompagnée d'une série d'actions et de mesures concrètes et beaucoup plus strictes. La connaissance n'induit pas inéluctablement l'action, et ce, même si les deux sont nécessaires pour éviter la répétition de la violence et des crimes du passé. Ainsi la connaissance du passé est-elle à elle seule insuffisante.

On le voit, la connaissance du passé ne parvient pas toujours à éviter de répéter la violence et les crimes. Certes, elle a permis de prendre des mesures, de faire réfléchir les citoyens et d'améliorer notre compréhension du monde, et en cela, elle est incroyablement nécessaire puisque comme Georges Santayana le disait très pertinemment : « Celui qui ne peut se rappeler le passé est condamné à le répéter ». Mais, selon moi, cette connaissance est loin d'être suffisante et espérer qu'elle le soit est à mon sens utopiste. Elle a permis d'atténuer la violence et la fréquence des crimes, je vous l'accorde, mais pas à les éradiquer définitivement. C'est en combinaison avec d'autres facteurs que cette connaissance pourra vraiment éviter de répéter la violence et les crimes. Il me semble que la véritable question à se poser n'est pas de savoir si la connaissance du passé permet d'éviter la répétition de la violence et des crimes, mais avec quoi elle le pourra. Résoudre cette énigme est le seul moyen de mettre un terme à la violence, et c'est là tout l'enjeu des générations futures.